

PRÉFET DE LA MARNE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES
Service Environnement Eau
Préservation des Ressources
Cellule Procédures Environnementales

Châlons en Champagne, le 18 mai 2015

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
relative à une demande de permis de construire
Commune de BEZANNES
SA POLYCLINIQUE COURLANCY

En application des dispositions du code de l'environnement, une enquête publique est ouverte **du lundi 15 juin au mercredi 15 juillet 2015 inclus** par arrêté préfectoral n° 2015 DIV 09 ENQ du 13 mai 2015 sur la demande de permis de construire présentée le 30 juillet 2014 par la SA Polyclinique Courlancy, dont le siège social est situé 38, rue de Courlancy – 51100 REIMS en vue de l'édification d'un ensemble de constructions à usage de polyclinique dans la zone d'aménagement concerté (ZAC) de BEZANNES

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra consulter le dossier, comprenant notamment un avis de l'autorité environnementale et une étude d'impact, relatifs à cette requête et consigner ses observations sur le registre déposé à la mairie de BEZANNES aux heures habituelles d'ouverture au public ou par voie électronique : ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr. Les observations pourront également être adressées à la mairie de BEZANNES au commissaire-enquêteur, qui les insérera et les annexera au registre.

M.Thierry Malvaux, Lieutenant-Colonel de l'armée de terre en retraite, désigné en qualité de commissaire-enquêteur titulaire, siègera à la mairie de BEZANNES afin de recueillir les éventuelles déclarations des intéressés :

- le lundi 15 juin 2015 de 14 h 00 à 16 h 00
- le samedi 20 juin 2015 de 09 h 00 à 12 h 00
- le vendredi 26 juin 2015 de 14 h 00 à 16 h 00
- le samedi 4 juillet 2015 de 10 h 00 à 12 h 00
- le mercredi 15 juillet 2015 de 15 h 45 à 17 h 45

Mme Ginette Binet, professeur en retraite, désignée en qualité de suppléante, remplacera le commissaire-enquêteur en cas d'empêchement de ce dernier.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur, seront tenus à la disposition du public à la direction départementale des territoires ou en mairie de BEZANNES.

Le Maire de BEZANNES est l'autorité compétente pour prendre par arrêté les décisions relatives à la demande présentée par la SA Polyclinique Courlancy, dont le siège social est situé 38, rue de Courlancy – 51100 REIMS en vue de l'édification d'un ensemble de constructions à usage de polyclinique dans la zone d'aménagement concerté (ZAC) de BEZANNES.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est soit une autorisation simple, soit une autorisation assortie du respect de prescriptions, soit un refus. Le défaut de notification d'une décision expresse dans le délai d'instruction vaut décision implicite de rejet.

Des informations peuvent être demandées soit auprès de M. Jean-Louis Desphieux, SA Polyclinique Courlancy, 38, rue de Courlancy – 51100 REIMS, (jldesphieux@groupe-courlancy.com), soit auprès de M. Olivier Ehrhard, Icade Promotion, 35, rue de la Gare – 75168 Paris cedex 19 (olivier.ehrhard@icade.fr) soit auprès de la Direction départementale des territoires, service urbanisme – cellule urbanisme de Reims – 28, Boulevard Lundy – 51100 Reims ou service environnement, eau et préservation des ressources - Cellule Procédures Environnementales - 40 Boulevard Anatole France - BP 60554 - 51022 Châlons-en-Champagne cedex.

Pour le préfet
La Chef de Cellule Procédures Environnementales



Bernadette FABRY